

DÉCISION DU MAIRE

N° 2022-255

**Approuvant la signature d'un contrat de location pour l'exposition « Un brin de folie »
de Viviane FUENTES**

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT la volonté de la ville de Marcoussis de favoriser l'accès à la culture ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la location de l'exposition de signer un contrat.

DÉCIDE

ARTICLE 1

Un contrat de location de l'exposition est signé avec Madame Viviane FUENTES, domiciliée 17 route de Nozay - 91460 MARCOUSSIS.

ARTICLE 2

Le contrat est conclu pour la période suivante : du 3 au 17 janvier 2023.

ARTICLE 3

Le montant du présent contrat est de 400 euros TTC

ARTICLE 4

La dépense sera imputée à l'article 611 du service 3211 du budget de la ville, sur l'exercice budgétaire 2023.

ARTICLE 5

La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Receveur Municipal

ARTICLE 6

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 30 novembre 2022

Le Maire,
Olivier Thomas

